

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Sébastien Farin
01 46 11 80 01
06 72 73 17 38
sebastien.farin@andra.fr
www.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Stockage profond des déchets français les plus radioactifs : Le centre de stockage Cigéo entre dans sa phase de conception industrielle

Après 20 ans d'études et de recherches, et la signature, ce jour, d'un premier contrat de maîtrise d'œuvre, le projet Cigéo de l'Andra entre dans sa phase de conception industrielle.

Avec la signature, ce jour, du contrat de maîtrise d'œuvre système entre l'Andra et le groupement Gaiya, constitué des deux sociétés d'ingénierie Technip & Ingérop, le projet de stockage profond Cigéo (Centre industriel de stockage géologique) entre dans une nouvelle phase opérationnelle qui permettra à l'Andra, après le débat public prévu en 2013, de demander son autorisation de création en 2015.

Le projet Cigéo est conçu pour permettre le stockage en Meuse/Haute-Marne, à 500 mètres de profondeur, des déchets français les plus radioactifs, provenant essentiellement des centrales nucléaires et du retraitement de leurs combustibles usés. Il est le fruit d'études et de recherches conduites par l'Andra de 1991 à 2011 notamment dans son laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne. Vingt années qui ont permis à l'Agence d'arrêter les choix scientifiques et technologiques lui permettant de garantir la sûreté à long terme et la réversibilité de ce stockage profond.

En 2012, le projet entre dans une phase de conception industrielle qui consistera notamment à proposer une architecture d'ensemble du stockage, à retenir les principes de fonctionnement de Cigéo dans toutes les phases de sa vie (aspects opérationnels, génie civil, équipements, organisation du chantier et exploitation jusqu'à la fermeture des ouvrages souterrains), à estimer les délais de construction et le coût global et, enfin, à fournir les données techniques qui seront nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de création du stockage.

En parallèle, l'année 2012 permettra de :

- Préciser, en lien avec leurs producteurs (EDF, Areva, CEA), l'inventaire des déchets qui seront accueillis dans le futur centre et en planifier l'arrivée ;



- Identifier, en lien avec les acteurs de Meuse et de Haute-Marne, les différentes possibilités d'implantation envisagées pour les installations de surface du centre de stockage ;
- Contribuer à l'élaboration du schéma de territoire interdépartemental piloté par la Préfecture de la Meuse qui vise à préparer l'accueil de Cigéo (raccordement aux réseaux, urbanisme, transports...).

En 2013, l'Andra lancera les appels d'offres pour sélectionner les maîtres d'œuvres « sous-systèmes » qui, sous la coordination du maître d'œuvre système, réaliseront les études d'avant-projet (APS et APD) et interviendront dans les domaines suivants : installations de surface conventionnelles, installations de surface nucléaires, process nucléaires (manutentions des colis de déchets) et installations souterraines.

Le groupement Gaiya accompagnera l'Andra pendant 6 ans. Il apportera son savoir-faire et son retour d'expérience dans l'étude, le pilotage et la réalisation de grands projets industriels, en particulier dans les domaines du nucléaire et des travaux souterrains.

Le calendrier du projet Cigéo (centre industriel de stockage géologique)

- 1991 : démarrage des recherches sur le projet avec la première loi sur les déchets radioactifs ;
- 2005/2006 : débat public sur la politique nationale de la France en matière de gestion des matières et déchets radioactifs ;
- 2006 : après 15 années de recherches sur différentes solutions possibles, le stockage dans l'argile est retenu, par la loi, comme la solution de référence pour la protection à très long terme de l'homme et de l'environnement ;
- 2009 : après deux années de dialogue, l'Andra propose une zone d'implantation pour les installations souterraines du stockage, à proximité de son laboratoire de recherche souterrain en Meuse. L'État valide en 2010 la poursuite des recherches sur cette zone géologique très favorable ;
- 2012 : lancement de la phase industrielle du projet ;
- 2013 : débat public sur le projet ;
- 2015 : début de l'instruction de la demande d'autorisation du centre de stockage.
- Horizon 2016 : loi pour définir les conditions de réversibilité du stockage.
- 2025 : sous réserve de son autorisation, mise en service de Cigéo.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.andra.fr
www.cigeo.com